

Violence politique contre les femmes: Une histoire que ne finit jamais

Par: Erika Brockmann Quiroga

Expert d'iKNOW Politics

Mai 2012

Suite aux élections du 4 Avril, 2010, la Cour Electoral de La Paz en Bolivie, a nommé Juana Quispe Apaza comme primaire conseillère de la municipalité d'Ancoraimes, dans la province d'Omasuyos. Cependant, au mépris flagrant de sa nomination, et en cherchant du soutien des organisations sociales et des leaders communautaires, ses collègues conseillers masculins ont demandé que le corps électoral la remplace par un autre conseiller du sexe masculin. Depuis le début, Conseiller Quispe a utilisé deux brefs de protection contre tous les conseillers masculins et le maire qui ne lui permettait pas de participer aux sessions. Pourtant, même avec ces actions en justice, Juana allégué être victime d'harcèlement et d'hostilité constant. Il y a quelques semaines, son corps a été retrouvé sur un chemin de l'Altiplano et, selon la police, la possibilité que sa mort était le résultat de vengeance politique n'a pas été écarté.

Par ailleurs, cet événement tragique a coïncidé avec les actions prises pour le projet de loi contre le harcèlement et la violence politique envers les femmes, ce que Juana Quispe avait fortement promu. Depuis 2000, provenant de différentes régions, nous avons fait la promotion d'une loi qu'empêche et criminalise cette violence extrême qui est inscrit principalement dans les municipalités rurales et comprend plusieurs formes subtiles de harcèlement dans les communautés urbaines. L'initiative est née comme une réponse aux premiers incidents de violence contre les femmes conseillères élues en 1999. A cette époque, le Forum Politique des Femmes et la jeune Association Bolivienne des Femmes Conseillères (ACOBOL) ont proposé typifiant et de sanctionner ces cas de violation des droits politiques vers les femmes conseillères.

D'ici là, le cas beaucoup discuté de "mascarade électorale" dans lequel les "Julios" et "Franciscos" ont été enregistrés comme *Julias* et *Franciscas* pour se conformer aux quotas récemment mises en œuvre n'était que la pointe de l'iceberg qui a révélé nombreux et diverses formes de violence. Onze ans plus tard, les chiffres concernant le harcèlement et la violence politique sont plus élevés que jamais et les femmes nous poussent à prendre des mesures plus concrètes pour prévenir et réprimer ces actes.

En ce sens, l'approbation de la loi que nous célébrons aujourd'hui est une importante mais insuffisante étape vers l'éradication du machisme ancrée dans les coutumes politiques et sociales de la société. Mais comment peut-on définir le harcèlement et la violence politique? Selon le projet de loi, le harcèlement politique se réfère à l'acte ou groupe d'actes impliquant la pression, la persécution, harcèlement ou des menaces commis par une ou plusieurs personnes, directement ou par des tiers, contre les femmes candidates, élues et fonctionnaires désignés ou ceux qu'exercent un rôle politique ou public, ou contre leurs familles, afin d'entraver, inciter ou les forcer à ignorer leurs fonctions, ainsi renoncent leur légitime exercice de leur droits politiques. La violence se réfère au physique, agressions psychologiques ou sexuelles prises pour écourter, suspendre, entraver ou de restreindre l'exercice leur fonction, ou d'induire ou forcer une femme à prendre des décisions contre sa volonté. Conformément à la loi, le harcèlement sera puni avec deux à cinq ans de prison et la violence explicite avec trois à huit ans de prison.

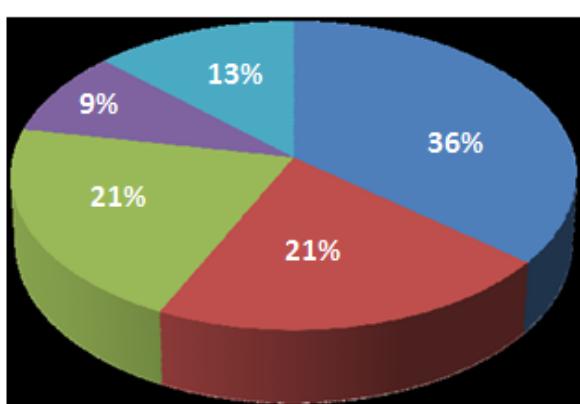
Pour l'instant, ACOBOL a reçu plus de 300 rapports – qu'une fraction de les 4.000 cas estimés de violence contre les femmes en 12 ans (Bolivia.com - 05/03/2012). Le tableau ci-dessous comprend rapports de plus de neuf ans et comprend la vaste gamme de possible formes de harcèlement qui ont été enregistrés.

Les actes de harcèlement politique et / ou de la violence établis par la loi ne sont pas imaginé; ils sont le résultat de l'analyse et de l'examen des situations vécues par des centaines de femmes victimes

dont les droits politiques ont été violés avant et / ou après les élections qui les ont transformé en représentantes politiques au niveau national ou au niveau local. Il y a eu des cas dans lesquels les femmes, depuis la journée qu'elles ont commencé leur fonction, étaient pressionnées à signer leur propre résignation, en assurant leur remplacement par un mandataire du sexe masculin inclus sur les listes, en conformité avec le principe de la parité et d'alternance entre les sexes en vigueur depuis 2009.

Après un long processus de discussion et de socialisation de la loi, qu'à mon avis était inutile et dilatoire, il y a eu beaucoup de leçons acquises. Pour maintenant, nous espérons que sa simple approbation contribue à dissuader et empêcher ces comportements. Nous devons attendre que son approbation soit accompagné par la sensibilisation et les formations politiques de toutes les autorités justicières et les dirigeants politiques afin de garantir non seulement la prévention et punition de cette violence, mais, plus important, les modifications substantielles dans la culture politique qui n'est pas toujours démocratique de la société bolivienne.

Les cas de harcèlement et la violence selon le type de rapport:



- Pression pour démissionner leur postes de conseillères
- La discrimination, la diffamation et la calomnie
- Les actes de violence (sexuelle, physique ou psychologique)
- Obstruction à exercer des fonctions
- Le gel illégal des salaires ou des remboursements

**ACOBOL
A TRAITÉ 249 CAS DE VIOLENCE ET HARCÈLEMENT POLITIQUE DANS LA
PÉRIODE 2000 -2009**